



BULLETIN D'INFORMATION SEMESTRIEL

Association loi 1901, créée le 08 juin 2003

(Gratuit) Janvier 2018 N° 19

Président - rédacteur :
JM VICTOR
Tel : 05 46 09 84 54
jeanmichel.victor@orange.fr

Vice Président :
G. ANDRAULT

Secrétaire :
C. THIBERT
Secrétaire adjoint :
B. MENIER

Trésorier :
J. CAMUS
Trésorier adjoint :
C. VICTOR

Commissaire aux comptes :
JP FERRAND

Membres assistants :
JC. BLANCHE
JY. DUQUERROIR
F. MOTTE
P. POTIER
JM. REDONNET

Commerces sympathisants :

À Rivedoux :
- COOP MARITIME
- MAISON DE LA PRESSE
- MOTTE MARINE RÉ
- Restaurant LES VIVIERS
- RÉ VOYAGES
- TABAC-PRESSE-LOTTO

ZI Périgny 17 :
- PROMOCASH * (carte à prendre chez le président)

À St Martin de Ré
- Siè RÉTHAISE DE FILETS
- OCÉANAUTIQUE



Message du Père Noël sur l'air de : « LES BONBONS » de Jacques Brel

*J'vous ai apporté des pontons,
Pour protéger les équipages,
Ainsi que leurs embarcations,
En assurant leur amarrage...,
Surtout..., quand le vent fait de gros moutons...*

*Quoi de mieux que de commencer cette nouvelle année en chanson et de nous persuader que notre port sera équipé avant l'été prochain ?!...
D'ailleurs, plusieurs points nous réjouissent : Le débroussaillage administratif est bien entamé et les blocages s'estompent peu à peu. Le budget du bureau chargé de l'étude de l'équipement de notre port a été voté en novembre dernier et l'analyse des vases en vue du dragage est absolument conforme. Nos élus semblent poursuivre leurs efforts pour l'aboutissement au plus tôt des démarches et notre participation aux réunions préfectorales nous autorise à penser que le projet se dirige vers une issue favorable !*

*De fait, souhaitons nous une excellente année 2018 !
Que nos projets portuaires tant espérés se réalisent enfin et que le bonheur soit le compagnon le plus intime des Rivedousais !!!*

Amicalement vôtre...,

JM VICTOR

Nostalgie...

Comme le temps passe !...

Rendez vous compte, notre pont atteint déjà 30 ans d'existence !...

Nombreux sont ceux qui se souviennent encore de l'époque des attentes interminables, jusqu'à patienter une nuit entière sur les quais de La Pallice ou sur le parking de Sablanceau pour prendre le bac en voiture. Même si nous observons encore quelques bouchons pour sortir de l'Île certains soirs de week-end, cela n'a plus aucun rapport avec ces années-là, heureusement !



Le Gustave Perreau, l'un des bacs ancestraux accostant à Sablanceau aux environs de l'année 1950...

Le plus grand regret est probablement de ne pas avoir profité de ce que l'administration chargée de la réalisation du pont et des infrastructures routières attenantes offrait généreusement à notre commune.

Pour mémoire, les autorités administratives de l'époque proposaient plusieurs solutions pour canaliser la circulation liée au passage du pont, notamment et concernant très précisément Rivedoux, la construction d'une route en extérieur de notre littoral Nord, ainsi que et en compensation pour notre village, la création d'un nouveau port.

Les avantages étaient multiples : Cela aurait permis de libérer notre centre bourg des nombreux véhicules se dirigeant vers l'intérieur de l'Île et en repartant.

De plus, notre rivage Sud aurait été protégé de la construction d'une voie à grande circulation !

Cela aurait aussi permis de réduire et canaliser le bruit de la circulation, de même que modérer la pollution intra-muros, de fait de la dominance des vents Sud et Ouest. Les résidents et vacanciers auraient probablement apprécié...

Cela aurait également servi les commerces locaux, pour leur permettre de se répartir plus favorablement et ainsi créer un centre bourg plus attractif, à l'image des autres villages portuaires Réthais.

De fait, l'incroyable opportunité de nous faire alors construire et aménager un nouveau port plus étendu et au-delà de l'actuel, aurait aussi permis de mieux répondre aux besoins de la plaisance locale.

De plus, à partir du bord de cette nouvelle route, un parking attendant au nouveau port était également prévu. Il est évident que cet espace de stationnement aurait permis d'élargir et équiper plus concrètement cette partie de notre village ; les commerces, résident environnant, usagers du port, clients de la restauration et de l'hôtellerie, auraient certainement apprécié.

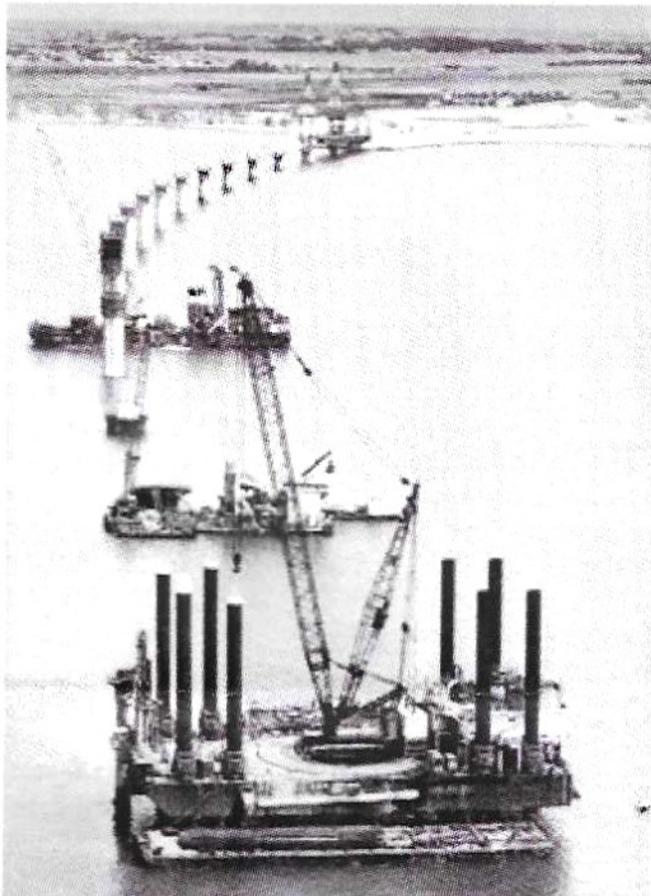
Pour rappel, le budget prévu à la réalisation de l'ensemble de cette structure, s'élevait à un milliard de Francs de l'époque, somme qui, par défaut, a été ensuite attribuée à l'Île d'Oléron pour réaliser le port du Douhé...

Pour raisons principales de son refus d'un itinéraire extérieur et par conséquent, d'un nouveau port, notre municipalité d'alors considérait de bonne foi que le flux routier traversant le village était un atout majeur et indispensable pour le développement local, mais aussi et surtout, un remède implacable contre le risque à terme notre isolement géographique...

Conséquences actuelles peut-être inimaginables alors: Bouchons fréquents, la pollution qui va avec et évidemment, pas de nouveau port, pas plus que de parking ! De fait, il ne nous reste que la partie actuelle de notre port ancestral, l'élargissement de la route et la reconstruction du rempart réalisés en 2008 en ayant considérablement réduit la surface.

Autres conséquences indirectes à propos : En raison de lois nouvelles pour l'environnement, nous-nous

heurtons désormais aux pouvoirs publics pour faire accepter un début d'aménagement tant basique que nécessaire destiné à amarrer nos bateaux, ne serait-ce que pour leur sécurité et celle de leurs utilisateurs. Malgré tous les efforts produits depuis pour équiper cet espace, nous sommes toujours en attente du feu vert administratif, notre municipalité actuelle faisant posément ce qu'elle peut pour avancer et tenter d'aboutir aussi favorablement que possible.



État des travaux environ 15 mois avant la fin de la construction de l'ouvrage...

A propos de cette formidable offre de un milliard faite à Rivedoux à l'époque de la création du pont, pour la construction d'un nouveau port et d'une route de contournement du bourg, imaginez un instant quelle aurait été la réaction des élus d'un autre village un peu plus à l'Ouest dans l'Ile et dont je vous laisse deviner le nom ?!...

JMV

Nouvelles diverses...

Nouvelles règles pour le recyclage des bateaux...

Le cahier des charges de la « Responsabilité Elargie du Procureur » (REP) pour les déchets issus de bateaux de plaisance et de sport, entre en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Cette nouvelle filière a été créée par la loi sur l'économie bleue. La décision gouvernementale vise à structurer et surtout, améliorer le recyclage et la valorisation des déchets des dizaines de milliers de bateaux issus du « baby-

boom » du nautisme des années 60/70, dont beaucoup arrivent désormais en fin de vie.

À partir de maintenant, la destruction et le recyclage desdits bateaux seront « théoriquement » prévus et financés dès la construction du bateau, car jusqu'alors, c'était au dernier propriétaire de supporter les frais de destruction, ce qui pouvait représenter un coût de 1200 € pour un bateau de 4 à 10 mètres. Ce coût rebutait évidemment nombre de propriétaires de bateaux poubelles ou hors service encombrant les ports, les mouillages de fond de baies ou de chantiers, voire les zones de gardiennage. La « FIN », (Fédération des Industries Nautiques), joue un rôle moteur dans la nécessaire prise de conscience des plaisanciers pour respecter l'environnement et éviter les solutions inacceptables que sont l'abandon, la destruction sauvage ou encore, le naufrage volontaire. C'est depuis 2009 qu'un réseau de sociétés spécialisées dans la destruction et la dépollution de bateaux de plaisance, géré par l'APER a été créé. (Voir les informations sur le site (www.fin.fr) et où les explications se clôturent par cette phrase : « Si vous aimez la mer, n'en faites pas un cimetière ! »...

C. Thibert

A propos des énergies marines renouvelables...

Aux assises de l'économie de la mer, au Havre, le Premier ministre Edouard Philippe et Nicolas Hulot ont fait souffler un vent de prise de conscience, presque de révolte, face au retard pris par la France en matière d'énergies renouvelables.



Sites potentiels Bretons d'installations (hydro et air).

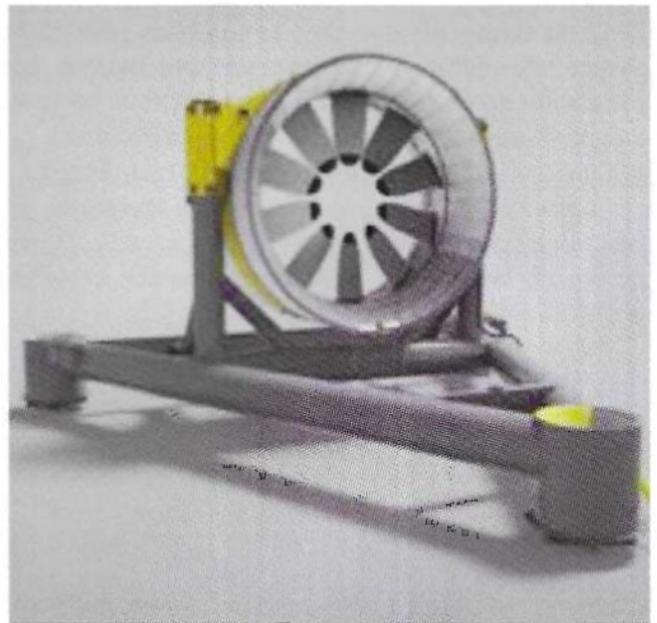
Notre pays dispose de plus de 3 000 km de côtes et pas une seule éolienne en mer branchée sur le courant n'existe, alors que d'autres pays ont déjà largement développé cela.

De fait, Nicolas Hulot a annoncé un travail de simplification radical des procédures et promis que

c'est désormais l'état qui organisera le débat public avant de lancer les appels d'offres. Cela devrait permettre de réduire la durée de procédure qui atteint actuellement 10 ans !... Les professionnels ont applaudi cette mesure de simplification administrative réclamée depuis de longues années, afin de surmonter les recours à répétition. Ils demandent également un calendrier précis et ambitieux pour faire enfin décoller la filière... L'enjeu est de taille pour notre France. Les énergies marines renouvelables sont fondamentales pour espérer être une alternative crédible, sans oublier la multitude d'emplois que cela créera.



Eoliennes en mers Nordiques...



Autre type d'hydrolienne actuellement à l'étude.

Espérons aussi que le projet des hydroliennes bloqué jusqu'alors pour des raisons plus ou moins nébuleuses, sera pris au sérieux et développé, du fait que contrairement aux éoliennes tributaires des caprices de vent, cette technique de production électrique n'encombre et ne dénature pas le paysage, ne produit pas de bruits gênants pour les habitants environnants et ne crée pas ou peu d'obstacle à la navigation en général.

Les hydroliennes marines fonctionnent pratiquement sans interruption, hormis le court temps d'inversion du flux. (Exemple, le barrage de la Rance proche de St Brieuc en Bretagne, fonctionnant avec la marée). Cette interruption de flux n'existe évidemment pas en milieu fluvial où les hydroliennes peuvent également avoir leur place. Basée en partie sur le fonctionnement des barrages, cette possibilité prometteuse est actuellement à l'étude...

C. Thibert



Un genre d'hydrolienne modèle réduit...



Un type d'hydrolienne fluviale...

REGLEMENTATION ACTUALISEE DE LA PECHE EN MER.

IMPORTANT : → Concernant la pêche au BAR, la quantité de prises en Sud Bretagne et dans le golf de Gascogne est désormais limitée à 5 par jour et par pêcheur, ce, depuis le 1^{er} Janvier 2018. Leur longueur minimale est toujours de 42 cm.

Rappel général, je cite : Chaque pêcheur (à la ligne en bord de rivage, sous-marin ou embarqué), doit marquer certaines espèces marines, afin de limiter le braconnage. Ce marquage consiste en la découpe d'une partie inférieure de la nageoire caudale (queue). Le marquage ne doit pas empêcher la mesure de la taille des poissons et crustacés. Les poissons doivent être conservés entiers jusqu'à leur débarquement en vue d'un contrôle.

Le marquage doit être effectué :

*Par les pêcheurs ou sous-marins pêchant à partir d'un navire : Dès que l'animal est à bord, sauf s'il est conservé vivant avant d'être relâché.

*Par les pêcheurs sous-marins sans embarcation, dès qu'ils ont rejoint le rivage.

*Par les pêcheurs à la ligne en bordure de rivage, dès la capture.

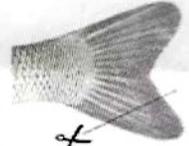
Caudale arrondie	Caudale bifide inférieure	Crustacés
		



fig 2 : Bar commun



fig 3 : Cas 1, espadon (LJFL)

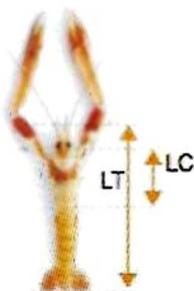


fig 4 : Langoustine



fig 5 : Queue de crevette



fig 6 : Homard



fig 7 : Araignée de mer



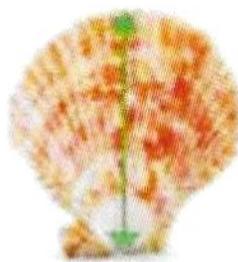
fig 8 : Tourteau



fig 9 : Palourde



Fig 10 : Bulot



PÉTONCLE



PRAIRE



COQUE



COUTEAU



TELLINE
2.5 cm



MOULE
4 cm

REGLEMENTATION GENERALE (SUITE) :

Vous pouvez consulter le site internet des services de l'état de la Charente Maritime à l'adresse suivante :

www.charente-maritime.gouv.fr,

→ onglet : politiques/publiques / Rubriques : mer, littoral et sécurité maritime / pêche loisir.

*La pêche est autorisée seulement entre le lever et le coucher du soleil.

*La pêche est interdite à moins de 25 mètres du

ENVASUREMENT DU PORT COMMUNAL...

Tout observateur peut objectivement constater que l'envasement de notre port a beaucoup augmenté depuis son dernier « nettoyage », particulièrement ces deux dernières années.

Les inconvénients sont surtout subis par les amodiataires, retraités pour partie, certes, mais amodiataires tout de même. Il sont désormais dans l'obligation de, s'ils ne veulent pas rester bloqués à l'entrée ou au milieu du port jusqu'à la prochaine marée haute, revenir de leur escapade au maximum deux heures après la marée haute lors de coefficients moyens ou bas, soit une à deux heures plus tôt par rapport à voici seulement deux années !...

Pour mémoire, le dernier dévasement a été effectué au cours du premier semestre 2011, voici donc sept années. Il avait été suivi en 2014 de l'extraction des monceaux de gravats dangereux pour les bateaux, car abandonnés dans le fond du port tout au long du rempart par l'entreprise ayant construit ce dernier, en 2008.

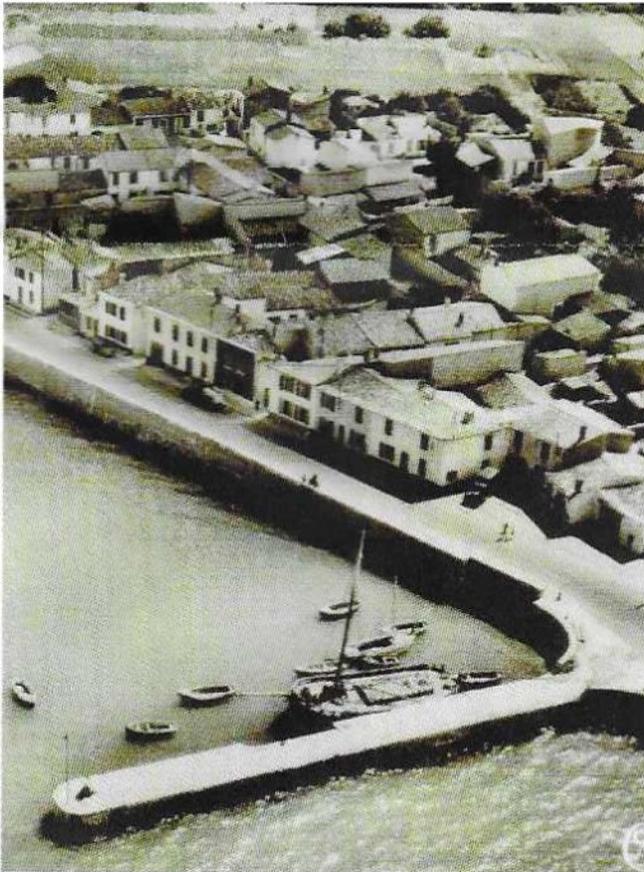


Image du port de Rivedoux tel qu'il a été jadis...

Il est donc logique que l'envasement des lieux nécessite à nouveau une intervention de déblayage, la périodicité de ce genre d'intervention, si l'on observe les autres ports de notre Ile, étant en général plus fréquente dans le temps.

Cela représente évidemment un coût, mais la zone du port ne doit pas être confondue avec celle du chenal. En effet, si le port est à la charge de la commune, la

communauté de commune et le département ont aussi à intervenir en subventionnant partiellement les frais d'entretien de cet espace public, comme cela se pratique pour tous les autres ports communaux de notre Ile notamment.

Par contre, concernant le chenal par lui-même, il est à la charge du département ! Reste donc seule la zone inscrite dans l'enceinte du port pour laquelle la commune se doit d'assurer le suivi de l'entretien.

De fait, si le déversement en mer des boues (*qui proviennent de la mer !*), est toujours possible sur les zones réservées à cet effet, (*le port de commerce de La Pallice le pratique d'ailleurs à longueur d'années et plusieurs fois par jour sur la zone du Lavardin*), le coût de l'évacuation des vases de notre port ne représentera pas une somme aussi démentielle qu'il y paraît, loin s'en faut.

En cette nouvelle année, cela fera **dix ans** que notre commune est devenue gestionnaire officiel de notre port. Durant tout ce temps, les amodiataires (*digue, mouillages et filières*), ont tous payé leur redevance.

Le fonctionnement du port, hormis le coût des cordages de filières, le balayage de la digue et les rares fois où un amodiataire utilise l'électricité mise à disposition, représente un coût plus que raisonné.

D'autre part, la municipalité encaisse également la location de l'emplacement de la terrasse du restaurant d'en face, située dans l'enceinte officielle du port. Elle récolte aussi le droit d'accès et de grutage sur la cale de notre entreprise de plaisance locale.

Notons aussi que la maison dite « bureau du port » située proche du bar « La Chaloupe », a été vendue récemment pour une somme rondelette, ce qui devrait également aider à entretenir et moderniser notre port.

Par ailleurs, un nouveau local plus modeste avait été acheté par la commune, pour servir de bureau du port, en remplacement du précédent édifice.

Ce bâtiment est face à l'entrée de la digue, donc infiniment mieux placé que l'ancien, ce qui est préférable pour le service auquel il est destiné.

Pour des raisons que nous ignorons, ce dernier semblerait actuellement indisponible. Sans doute n'est-ce que momentané et c'est ce que nous espérons vivement, notre association notamment à laquelle il avait été proposé de disposer d'une partie des lieux, ne pouvant pour le moment s'y réunir ou organiser des activités pour l'animation du port, voire pour participer à son fonctionnement...

Question angoissée d'un vacancier Clermontois sidéré et angoissé de voir notre port à marée basse :

Ben, y a plus d'eau ! Pourtant, il y en avait plein hier soir à mon arrivée !!! Comment ça se fait ? C'est grave ???

Réponse d'un permanent du port :

Z'avez pas vu l'autre côté de l'Ile ? C'est bien pire ! Y a même plus d'eau au pied du phare de Chauveau et toute la plage est à sec ! Y en a qui disent que c'est normal, vu que ça serait la sécheresse causée par le réchauffement climatique ! Va falloir vous y faire, nous on commence à être habitués !...

LES VIVIERS
BOUTIQUE RESTAURANT



RESTAURANT
Fermé le **mardi soir**
& le **mercredi toute journée**
En Août : Fermé le **mardi** uniquement

BOUTIQUE
d'Avril à Septembre tous les jours
10h-13h / 17h-20h
de Novembre à Mars
Fermé le **lundi** et le **mardi**

MESSAGES

 **05 46 09 86 22**
 **06 12 91 44 64**
573 Av. de La Corniche **RIVEDOUX**




Véhicules de 8 et 33 places
Aurélien JASPARD - 17940 RIVEDOUX - ILE DE RÉ
www.revoyages.fr - Mail : revoyages@bbox.fr
sur réservation au 06 68 94 21 06

Pour 20 € seulement, rejoignez l'APPRP ! Participez à la défense des droits ancestraux de la pêche et du nautisme, ainsi qu'au projet de modernisation des infrastructures de notre littoral communal !...

Bordereau de souscription : NOM.....Prénom.....
Adresse.....
CP..... Ville.....

Établir votre chèque à l'ordre de : « APPRP, Rivedoux-Plage 17 », joindre une enveloppe retour affranchie à votre adresse, expédier l'ensemble à : **APPRP, 269 rue des Acacias, 17940 RIVEDOUX PLAGE**